

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 27 mars 2023

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **42**
Nombre de représentés : **11**
Nombre d'absents : **11**

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE VINGT SEPT MARS à 14 h 00, le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, en salle du Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2023_007_CC_7
Présentation du rapport sur les actions entreprises par le TCO dans le cadre des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes sur les rapports d'observations définitives, cahiers 1 « les compétences et la situation financière » et 2 « le développement durable et la gestion des déchets »

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Melissa PALAMA-CENTON - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Anick FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Lucie PAULA - Mme Vanessa MIRANVILLE - M. Gilles HUBERT - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Maxime FROMENTIN - M. Philippe ROBERT - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - M. Pierre Henri GUINET - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 0

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
21 mars 2023

- date d'affichage et de publication de la liste des délibérations au plus tard le
03/04/2023

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Perceval GAILLARD - M. Alain BENARD - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Amandine TAVEL - Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA - Mme Armande PERMALNAICK

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE procuration à M. Yann CRIGHTON - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno DOMEN procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Brigitte DALLY procuration à Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Philippe LUCAS procuration à M. Pierre Henri GUINET - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE - M. Josian ACADINE procuration à Mme Jocelyne CAVANE-DALELE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2023

AFFAIRE N°2023_007_CC_7 : PRÉSENTATION DU RAPPORT SUR LES ACTIONS ENTREPRISES PAR LE TCO DANS LE CADRE DES RECOMMANDATIONS DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR LES RAPPORTS D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES, CAHIERS 1 « LES COMPÉTENCES ET LA SITUATION FINANCIÈRE » ET 2 « LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LA GESTION DES DÉCHETS »

Le Président de séance expose :

En application des dispositions de l'article L.211-8 du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes a examiné certains aspects de la gestion du TCO durant les exercices 2015 et suivants. Cet examen a fait l'objet de la publication de 2 cahiers :

- Cahier 1 : Les compétences et la situation financière ;
- Cahier 2 : Le développement durable et la gestion des déchets.

Conformément à l'article L.243-6 du Code des Juridictions Financières, ces rapports ont été communiqués à l'Assemblée Délibérante de la Communauté d'Agglomération du Territoire de la Côte Ouest lors du Conseil Communautaire du 15 février 2021.

Conformément à l'article L.243-9 du Code des Juridictions Financières, dans un délai d'un an à compter de la présentation du rapport d'observations définitives à l'assemblée délibérante, l'ordonnateur de la collectivité territoriale ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre présente, dans un rapport devant cette même assemblée, les actions qu'il a entreprises à la suite des observations de la chambre régionale des comptes. Ce rapport est communiqué à la chambre régionale des comptes, qui fait une synthèse annuelle des rapports qui lui sont communiqués.

L'état de mise en œuvre des actions relatives aux recommandations formulées par la chambre régionale des comptes est :

- Concernant le cahier 1 :

<i>Recommandations de Performance</i>								
N°	Domaine	Objet	Situation en février 2021			Situation en mars 2023		
			Mise en œuvre	En cours	Non mis œuvre	Mise en œuvre	En cours	Non mis œuvre
1	Organisation et gouvernance	Élaborer un projet d'agglomération		x			x	
2	Situation financière	Entreprendre une analyse prospective en matière de fiscalité et de tarification.		x		x		
3	Situation financière	Adopter une programmation des investissements plus fine et mieux bornée dans le temps, révisable chaque année et tenant compte des coûts de fonctionnement induits.			x	x		

<i>Recommandations de Régularité</i>								
N°	Domaine	Objet	Situation en février 2021			Situation en mars 2023		
			Mise en œuvre	En cours	Non mis œuvre	Mise en œuvre	En cours	Non mis œuvre
1	Organisation et gouvernance	Inscrire à l'ordre du jour du conseil communautaire un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public, conformément à l'article L. 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales.		x			x	
2	Situation financière	Présenter à l'assemblée délibérante le rapport sur l'évolution du montant des attributions de compensation au regard des dépenses liées à l'exercice des compétences transférées			x	x		
3	Comptabilité	Rendre compte dans les états financiers et dans la programmation budgétaire, du montant des investissements pour lesquels la collectivité est juridiquement engagée			x	x		

- Concernant le cahier 2 :

Recommandations de Performance								
N°	Domaine	Objet	Situation en février 2023			Situation en mars 2023		
			Mise en œuvre	En cours	Non mis œuvre	Mise en œuvre	En cours	Non mis œuvre
1	Organisation et gouvernance	Élaborer un nouveau projet d'agglomération durable tant par la méthode que par son contenu		x			x	
2	Situation financière	Améliorer la comptabilité analytique du service déchets de manière à mesurer précisément le taux de couverture du service par la TEOM			x	x		
3	Organisation et gouvernance	Mettre en œuvre une véritable stratégie de prévention en matière de réduction des déchets, en lien avec l'élaboration du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA), de manière à tendre vers les objectifs de réduction de la production de déchets fixés par la loi de transition énergétique			x	x		

Recommandations de Régularité								
N°	Domaine	Objet	Situation en février 2021			Situation en mars 2023		
			Mise en œuvre	En cours	Non mis œuvre	Mise en œuvre	En cours	Non mis œuvre
1	Organisation et gouvernance	Accélérer l'adoption d'un plan climat air énergie territorial et réaliser un bilan carbone annuel		x			x	
2	Achat	Conclure des marchés publics pour le traitement des gravats en veillant à la correcte computation des seuils de mise en concurrence conformément à l'article R. 2121-1 du code de la commande publique			x	x		

Les actions mises en œuvre sont détaillées dans le rapport joint.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 09/03/2023.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- PRENDRE ACTE du rapport sur les actions entreprises par le TCO dans le cadre des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes sur les rapports d'observations définitives, cahier 1 « les compétences et la situation financière » et cahier 2 « le développement durable et la gestion des déchets » .

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président